



N° 2018-VOI-25

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
Chemin du MONT BOUY - SAUR
Du 10 09 2018 pour 5 jours

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de **POSE DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE en accotement, Chemin du Mont Bouy**
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise SAUR SECTEUR, Rue de l'Hippodrome,
14130 Pont L'Evêque – CHEVALLIER Laurent
Début du chantier : 10/09/2018 jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les travaux devront être réalisés sur accotement

ARTICLE 2

**L'entreprise n'est pas autorisée à faire de TRAVERSEE DE ROUTE SANS DEMANDE
PREALABLE
NI AUTORISATION SPECIALE DU MAIRE**

ARTICLE 3 :

La circulation CHEMIN DU MONT BOUY, sera alternée

ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation et une circulation alternée manuelle seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 11/09/2018

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

